

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 19 SEPTEMBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-204-09-18 229. Modifie la décision n°135 DE-2023-12-19	Délibération du BUREAU N° BU-2023-07-10	Groupe n°1949 Opération n°111903100	SENE Locaux Participatif
--	--	--	-----------------------------

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 10 juillet 2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers un **emprunt**, pour un montant total de **282 881 €**, souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 1 emprunt conventionné, souscrit auprès de la Caisse des dépôts :

Prêt PSPL	
Montant du prêt	282 881 €
Durée du préfinancement	SANS
Durée de l'amortissement	40 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant
Périodicité des échéances	annuelle
Index	livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 130 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)
Date d'effet du contrat de prêt	Mars 2024
Date de 1 ^{ère} échéance	Avril 2025
Garanties	100 % COMMUNE DE SENE

Fait à Vannes, le 19 septembre 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT